

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 17 février 2022 à 18 heures 30 minutes
mairie

Présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. BELLIN Mickaël

Secrétaire de séance : Mme SERRETTE Nadine

Président de séance :

11-22 - MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE A L'ECOLE PUBLIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/02/2022
11/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DURAND Dimitri, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) : BELLIN Mickael

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme SERRETTE Nadine

Date de convocation
11/02/2022

Date d'affichage
11/02/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

22/02/2022

**OBJET : MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET TRAVAUX DE
RENOVATION ENERGETIQUE A L'ECOLE PUBLIQUE**

Mme le Maire rappelle la délibération 10-2022 du 17 janvier 2022, relative au projet de la Commune de COLOMBIER LE JEUNE d'engager des travaux de mise aux normes accessibilité et travaux de rénovation énergétique à l'école publique « Anne sylvestre ». Elle explique avoir reçu un devis supplémentaire pour la refecton énergétique des salles de classe de l'école publique. Elle demande donc au conseil de bien vouloir annuler la délibération 10-2022

et publication du :

22/02/2022

et approuver ce nouveau plan de financement prévisionnel :

Travaux HT pour l'accessibilité :

Plateforme	14 899.00 € HT
Rampe d'accès aux classes	20 818.20 € HT
Création d'un WC handicapé	5 390.92 € HT

Travaux HT pour la rénovation énergétique :

Remplacement du chauffage	6 182.01 € HT
Remplacement des fenêtres	4 932.00 € HT
Isolation des plafonds	9 129.81 € HT

Travaux HT divers :

Remplacement des gouttières	1 982.40 € HT
-----------------------------	---------------

Total Dépenses **63 334.35 € HT**

Subventions :

DETR 30 %	19 000.31 €
Autofinancement 70 %	44 334.04 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Approuve le projet de travaux à l'école publique « Anne SYLVESTRE »

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus

Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions inscrites au plan de financement prévisionnel

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la question.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à COLOMBIER LE JEUNE
Le Maire,

12-22 - TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU FIBRE DU FUTUR VESTIAIRE DE FOOT

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17/02/2022
12/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DURAND Dimitri, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) : BELLIN MickaelA été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme SERRETTE NadineDate de convocation

11/02/2022

OBJET : TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU FIBRE DU FUTUR VESTIAIRE DE FOOT.Date d'affichage

11/02/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

22/02/2022

et publication du :

22/02/2022

Madame le Maire présente au conseil le devis de RESOLINE (orange) d'un montant de 625.20 € TTC pour les travaux de raccordement au réseau Fibre du vestiaire de foot, Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte la proposition de RESOLINE (orange) d'un montant de 625.20 € TTC**Charge** Mme le Maire de valider le devis et de faire exécuter les travaux

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à COLOMBIER LE JEUNE
Le Maire,

13-22 - Echange de portions de terrains entre la commune (domaine public) et l'indivision PERRIN

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 17/02/2022
13/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DURAND Dimitri, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) : BELLIN MickaelA été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme SERRETTE NadineDate de convocation

11/02/2022

OBJET : Echange de portions de terrains entre la commune (domaine public) et l'indivision PERRINDate d'affichage

11/02/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

22/02/2022

et publication du :

22/02/2022

Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal les documents modificatifs du parcellaire cadastral et le plan de division concernant l'échange de portions de terrains entre la commune (domaine public) et l'indivision PERRIN.

Cette transaction a pour but de régulariser l'emprise du chemin de Travason et de l'accès sportif communal au droit de la propriété PERRIN cadastrée AB 192 et AB 312.

Cette procédure permet notamment de mettre en accord le plan cadastral avec la situation des lieux et de rendre conforme l'accès au stade et à la propriété PERRIN cadastrée AB 192

La commune cèderait à l'indivision PERRIN

68 m2 du chemin de Travason

L'indivision PERRIN cèderait à la Commune

86 m2 de la parcelle AB 192

77 m2 de la parcelle AB 312

La commune s'engage à prendre à sa charge tous les frais relevant de cette procédure

Après division et numérotation des parcelles

Propriété de la commune : AB 517, AB 519

Propriété de l'indivision PERRIN : AB 516

Un plan parcellaire est annexé à cette délibération.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Approuve l'échange des parcelles entre l'indivision PERRIN et la commune;

Autorise madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à COLOMBIER LE JEUNE
Le Maire,

14-22 - Travaux de peinture sur les portes de l'église

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/02/2022
14/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DURAND Dimitri, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) : BELLIN Mickael

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme SERRETTE Nadine

Date de convocation
11/02/2022

OBJET : Travaux de peinture sur les portes de l'église

Date d'affichage
11/02/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

22/02/2022

Madame le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de faire repeindre les portes de l'église et présente le devis de l'entreprise Jean-Luc MALOSSE d'un montant de 659.10 € TTC.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

et publication du :

22/02/2022

Accepte la le devis de l'entreprise Jean-Luc MALOSSE d'un montant de 659.10 € TTC

Charge Mme le Maire de valider le devis et de faire exécuter les travaux

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à COLOMBIER LE JEUNE
Le Maire,

15-22 - Proposition pour l'amélioration du site de la commune

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/02/2022
15/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14
Absents 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14
Contre :
Abstentions :

L'an deux mil vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DURAND Dimitri, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) : BELLIN Mickael

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme SERRETTE Nadine

Date de convocation
11/02/2022

Date d'affichage
11/02/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

22/02/2022

et publication du :

22/02/2022

OBJET : Proposition pour l'amélioration du site de la commune

Madame le Maire explique au conseil que le site web de la commune à besoin d'être amélioré dans sa présentation elle présente au conseil la proposition de la société DIGITAL Rocket d'un montant de 2 988.00 € TTC pour l'amélioration du site .
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte le devis de la société DIGITAL Rocket d'un montant de 2 988.00 € TTC

Charge Mme le Maire de valider le devis et de faire exécuter les travaux

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à COLOMBIER LE JEUNE
Le Maire,

16-22 - Subvention du FCCSB pour les 20 ans du club

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/02/2022
16/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DURAND Dimitri, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) : BELLIN MickaelA été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme SERRETTE NadineDate de convocation

11/02/2022

OBJET : Subvention du FCCSB pour les 20 ans du clubDate d'affichage

11/02/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

22/02/2022

et publication du :

22/02/2022

Madame le Maire présente au conseil la demande du Club de Foot Colombier le Jeune -St Barthelemy le Plain qui sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention pour les 20 ans du club.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 500 € pour les 20 ans du club de Foot de Colombier le Jeune et St Barthelemy le Plain.
Dit que cette somme sera inscrite au budget primitif 2022 de la commune

Charge Mme le Maire de faire procéder au versement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à COLOMBIER LE JEUNE
Le Maire,

Fait à COLOMBIER LE JEUNE
Le Maire,

